

MARQUER L'ENTRÉE DANS LE CENTRE BOURG ET APAISER LA VITESSE

Conservation de la partie basse de la façade sur rue du bâti existant pour prolonger le muret protégeant les piétons.

Construction du préau en limite Nord de l'école (vers la rue des Sports) avec réemploi des pierres issues de la démolition (au minimum pour les murs de soubassement) et conservation de la typologie et volumétrie de l'ancien bâti.

Celui-ci présentera l'avantage d'être exposé au sud. A chaque extrémité du préau des locaux de rangement pourront être créés et assurer également une protection contre les courants d'air

MARQUER L'ANGLE

Création d'un massif bordé d'un muret bas : 60 à 80 cm de hauteur environ pour gérer la différence de niveau, marquer l'angle et favoriser l'arrêt des véhicules au carrefour. planté d'arbres d'environ 5/6 mètres de haut adultes et de plantes vivaces

STATIONNEMENT MINUTE

3 places sur revêtement perméable
Les autres stationnements se feront à proximité des salles de sport

PORCHE accolé dans le prolongement de la chaufferie et intégrant esthétiquement celle-ci.

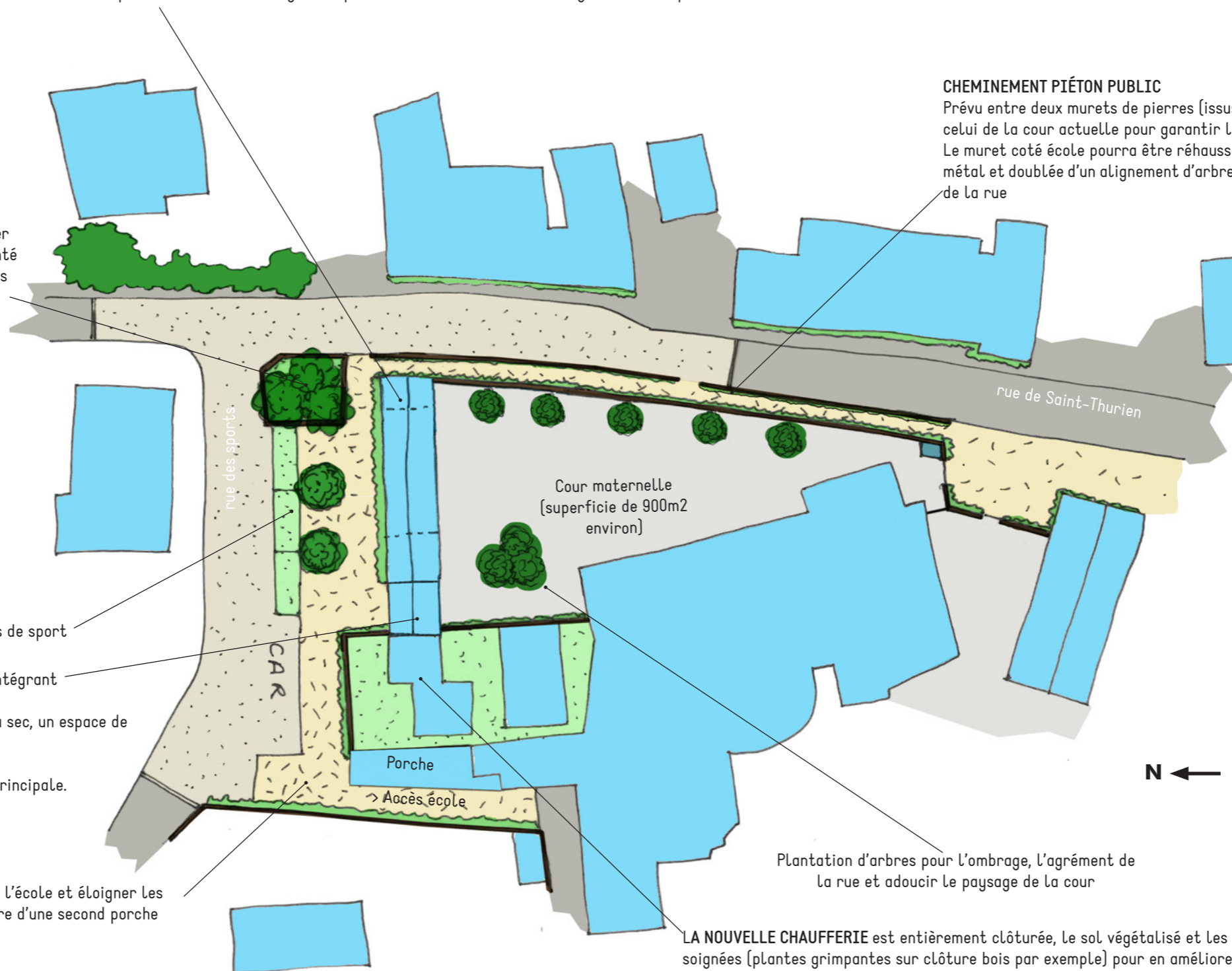
Il peut accompagner une entrée, créer un abri d'attente au sec, un espace de stationnement vélo, un lieu d'affichage...

Un second porche est proposé pour accompagner l'entrée principale.

PARVIS de revêtement différencié pour un accès sécurisé à l'école et éloigner les stationnements et manœuvres. La disposition de mobilier voire d'une second porche peut être imaginée pour accompagner cet accès à l'école.

CHEMINEMENT PIÉTON PUBLIC

Prévu entre deux murets de pierres (issus de la démolition des bâtis anciens) dont celui de la cour actuelle pour garantir la sécurité et empêcher le stationnement. Le muret coté école pourra être réhaussé d'une clôture à claire-voie en bois ou en métal et doublée d'un alignement d'arbres pour l'ombrage de la cour et l'agrément de la rue



LA NOUVELLE CHAUFFERIE est entièrement clôturée, le sol végétalisé et les limites soignées (plantes grimpantes sur clôture bois par exemple) pour en améliorer l'aspect. Les enfants n'y ont pas accès. Néanmoins, on peut prévoir des portillons pour faciliter les circulations des membres du personnel

AVERTISSEMENT Ce document est une aide à la décision pour les élus. Les propositions ne doivent pas être prises pour des projets définitifs. Le maître d'ouvrage devra s'entourer de professionnels compétents (architectes et/ou paysagistes concepteurs) pour la réalisation des études opérationnelles.